

l'Abbesse n'a pas voulu me faire la charité pour l'amour de Dieu, elle me l'offre pour l'amour de moi ; je la remercie. » Et il continue son chemin.

A Rennes, même incognito à l'hôpital où le bon M. Bellier, toujours en fonction, l'accueille et l'emploie. Un vieux pensionnaire pourtant le reconnaît malgré treize ans d'absence et de fatigues. On court avertir sa famille qui habite encore dans la ville et qu'il n'a pas visitée. On le presse de venir à la maison. Il accepte un seul repas, et n'y vient pas à titre de fils, mais de pauvre. Soigneusement il met à part les meilleurs morceaux et les envoie aux indigents de la paroisse.

En route pour Dinan, il s'arrête près de Montfort, pour passer la nuit à la Bachelleraie, chez sa vieille nourrice, la mère Andrée. On répond au frère Mathurin qu'on ne reçoit pas des inconnus. Ils s'adressent alors au plus pauvre habitant du hameau qui partage généreusement avec eux tout son avoir : son pain, son eau et sa paille. Pendant qu'ils mangent, le paysan, qui observe son hôte, le reconnaît à l'un de ses gestes, comme les disciples à Emmaüs. Le lendemain, tout le village en émoi vient faire amende honorable, et à sa tête la mère Andrée noyée de larmes : « Andrée, Andrée, lui dit Grignon, si je vous avais demandé le couvert en mon nom, vous me l'auriez accordé. Je vous l'ai demandé au nom de Jésus-Christ, votre Dieu et le mien, et vous me l'avez refusé. C'est une grande faute que vous avez commise, non pas contre moi, mais contre Jésus-Christ. »

Enfin, chez les Lazaristes de Dinan, l'anonymat prend toute sa signification majestueuse. Le Bienheureux, selon son habitude, a ramassé un misérable dans le ruisseau. Il le rapporte sur son dos à la nuit. Le couvre-feu a sonné. La porte est close. Comme saint Paul il se sent revêtu de son Dieu, investi de son autorité et de sa gloire. Il crie d'une voix puissante : « Ouvrez, bonnes gens, ouvrez à Jésus-Christ ! »

VI

LES MISSIONS : LE PAYS

Depuis l'aube de sa vocation sacerdotale, la grande pensée de Grignon de Montfort a été l'évangélisation des campagnes. Il a prêché bon nombre de retraites dans les communautés religieuses et abordé avec succès le peuple des villes. Mais il n'a fait encore que quelques essais de missions dans les villages, autour de Nantes et en Poitou. A partir de février 1707, les neuf dernières années de sa vie seront absorbées par cette œuvre capitale, sur laquelle il convient d'abord de présenter quelques vues d'ensemble.

Le théâtre d'opérations du missionnaire s'étend sur six diocèses : ceux de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Nantes, La Rochelle, Luçon et Saintes ; il comprend une centaine de paroisses qu'on peut grouper en régions naturelles :

La Haute-Bretagne, de Saint-Brieuc à Rennes, avec pour point d'attache l'ermitage de Saint-Lazare, à Montfort.

Le pays nantais, du sillon de Bretagne à la Vilaine et à la mer, au nord de la Loire ; le Retz et les Mauges au sud du fleuve, avec pour point d'attache la Maison de la Providence, à Nantes, sur les Hauts-Pavés.

La plaine du Bas-Poitou, le Bocage, les Marais de Challans, le Marais Vendéen, l'Aunis, la Saintonge et les Iles, en partant de l'ermitage de Saint-Eloi, près de la Rochelle, et de la grotte de Vouvant.

Sauf dans la plaine, avenante et fertile, pourvoyeuse de vigne et de blé, où l'habitant est aisé et la ferme de bonne mine, la plus grande partie de ces contrées de l'ouest est alors un vaste terroir demi-désert, couvert de landes, de forêts et de marécages. La jachère et la futaie y règnent comme aux premiers temps de la Genèse, avec de place en place des champs minuscules perdus dans la bruyère et les hauts ajoncs. Pays sombre et silencieux, d'une gravité solen-

nelle, propice à la méditation, à la chasse et à l'embuscade. La maison basse, solitaire, faite de paille et d'argile, couleur de la terre et du pré ne se distingue de loin que par la fumée qui sort de son toit. Tapie sous son chaume comme une brebis sous sa toison, regardant de son œil sans vitre, elle ramasse autour d'elle ses dépendances qu'elle enferme dans un enclos de pierre ou d'eau.

Chaque demeure éparse, chaque village de deux ou trois feux sont un monde replié sur lui-même, sur ses traditions et sur ses instincts. Dans la pièce unique qu'une cloison sépare de l'étable, on file la laine, on tisse les habits, on tanne la peau du gibier, on bâtit les meubles, on creuse les sabots, on se suffit à soi-même, sauf pour le fer et le sel, et sans le secours de la ville lointaine, inutile et ignorée. A part cinq ou six grandes routes relativement entretenues, les chemins étroits ne livrent qu'un accès difficile. Bossués par les rocs, rongés par les pluies, il sont de surcroît obstrués sans façon par les riverains qui font avancer les haies de leurs clôtures, répandent des décombres, puisent du terreau et creusent même des abreuvoirs sur la voie publique. Des fondrières comblées d'eau y sont parfois si profondes qu'un cavalier peut s'y noyer, et l'on tire avec des cordes les attelages de bœufs enlisés dans les ornières.

La contrée naturellement secrète est rendue plus défiante encore par les troubles récents qui l'ont effrayée, par les guerres civiles, les insurrections paysannes contre les impôts, les combats entre huguenots et papistes, le passage des recrues, l'occupation des fermes et les dragonades. Les églises, quelquefois mises à sac, sont le plus souvent délabrées. Quelques-unes n'ont ni croix ni clocher. « En beaucoup de lieux, on voit le Fils de Dieu logé dans une chétive chaumière, des parements et des chasubles en très mauvais état, des calices d'étain plus noirs que le plomb, des purificatoires si noirs que l'on aurait de l'horreur à se servir de linges si sales pour les usages communs, de chétifs tabernacles demi-pourris, des boîtes d'étain ou de plomb où l'on a trouvé souvent les espèces corrompues par la grande humidité de l'église (1). » Des habitudes d'insouciance ont fait du cimetière un lieu de libre pâturage et du temple une maison commune où l'on bat le grain, serre les récoltes et les tonneaux, où l'on enterre les gens du village. Un évêque en visite inopinée surprend un jour le prêtre en train d'y faire tranquillement sa cuisine.

(1) *L'Horloge pour l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* (1674).

Un des premiers soins du missionnaire en entrant dans ces hameaux désolés sera de relever les murs du sanctuaire. Pour cela, il prêche d'exemple, prenant lui-même la truelle et le marteau, transportant sur son dos d'énormes pierres. A grande eau il purifie le saint lieu, chasse les souillures, badigeonne à la chaux, dalle le sol, crépit l'extérieur. Parfois il se fait suivre d'un sculpteur et d'un peintre, mais le plus souvent il se charge de la décoration. Ses goûts d'artiste remontent loin. Il eût été imagier s'il n'eût été prêtre. A Rennes, il a reçu les leçons d'un maître local. Il aime à sculpter au couteau ses bâtons de pèlerinage, surtout ces statues de la Vierge qui l'accompagnent sur les chemins et qu'il laisse sur les autels en souvenir de sa mission.

Les fidèles encouragés concourent à l'édification et à l'illustration de leur église. Les jeunes filles et les enfants préparent le linge et les broderies, récurent les ostensoirs et les calices, ornent les murs et les piliers de fleurs et de bannières patiemment confectionnées par les frères lais, répandent cette illustration dévote qu'on peut juger un peu naïve mais qui est chez le peuple la manifestation spontanée de l'amour vrai.

L'état d'esprit des ruraux est à l'image de leurs chapelles. La flamme y brûle encore mais étouffe sous la cendre et sous la poussière. Une foi exsangue à ranimer plutôt qu'une révolte à combattre. Livrés à eux-mêmes, ils roulent doucement au paganisme comme la ruine, le pont de bois ou la vieille porte abandonnés retournent à la nature et reprennent le visage des choses. Ils suivent la pente insoucieuse de leurs besoins sans surveillance ni contrainte. Et le pasteur lui-même, gagné par la somnolence unanime, vit souvent à la manière du troupeau, à peine plus instruit et plus moral que ses ouailles. On est frappé quand on lit les jugements des supérieurs attentifs sur l'extrême relâchement des mœurs. Charles-Colbert de Croissy, maître des requêtes, dans une lettre adressée de Poitiers au roi de France, en 1664, constate « la débauche et l'ignorance des ecclésiastiques, parmi lesquels la paillardise et l'inceste sont fort communs » et un mandement de la même époque (1) adressé au clergé du même diocèse s'exprime dans les termes suivants qui en disent long sur la corruption du temps :

« Nous avons remarqué la licence s'être glissée ès mœurs, le mauvais exemple ès actions et comportement et la diminu-

(1) Mandement de Mgr Thoreau, doyen des églises de Poitiers, 7 mai 1654.

tion de la piété ès cérémonies. Pour ces causes, désirant remettre les choses en état pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain, nous vous exhortons et conjurons par le motif de votre salut et par l'honneur de vos charges d'exercer icelles avec la décence requise et ordonnée par les sacrés canons. Et d'autant que nous y voyons des contraventions ès habits, fréquentations de lieux malséants et absences de vos résidences, nous enjoignons à tous et à chacun de vous de veiller ès fonctions pastorales esquelles vous êtes appelés par la bonté Divine : avec très expresses inhibitions et défenses de porter habits indécents, d'autre couleur que noirs, de paraître en ville et assemblées publiques vêtus d'habits courts, de porter longs cheveux contre la forme prescrite par les sacrés décrets, de fréquenter aucuns cabarets ès occasions des enterrements, de purifications de femmes relevées de couches, des baptêmes et célébrations de mariages et autres quelconques. »

Saint Vincent de Paul observe de son côté « que la passion et le désir des biens sont beaucoup plus grands dans les ecclésiastiques que dans les laïques, bien qu'ils n'aient pas tant de charges qu'eux, ni de famille à gouverner, ni d'enfants à pourvoir ». On remarquera même, ajoute-t-il, qu'ils sont plus durs vers les pauvres et ont moins de compassion pour soutenir leurs nécessités ». Partout, le vieux penchant à l'égoïsme, à l'usure, l'âpre défense des intérêts l'emportent sur les habitudes d'entr'aide, la mise en commun des travaux et des peines, la pitié pour les affligés. On dispute sur la borne d'un champ, sur un héritage, on achète le juge et les témoins, on glisse dans l'engrenage maudit de la chicane, aussi tenace que la passion des jeux de hasard. Grignion de Montfort intervient souvent et sert d'arbitre dans les différends. Il lui arrive de terminer plus de cinquante procès au cours d'une seule de ses missions.

Le cidre est encore rare, sauf dans les années d'abondance, mais on boit du vin dans les pays de Loire et, un peu partout, de l'eau-de-vie avec excès. L'ivrognerie fait de grands progrès avec les vices qui lui font cortège. L'auberge commence à prendre, dans les villages, plus d'importance que l'église. On travaille ou l'on festoye le dimanche, et l'on blasphème tous les jours. Les foires célèbres et les grandes fêtes annuelles sont devenues les centres de ces dérèglements où les sept péchés capitaux se donnent licence.

Les jolies fêtes de mai, prévails, fêtes baladoires et bacheleries où les jeunes gens coupaient les branches de « tétards » pour en couronner leur roi, ont dû être interdites par arrêts des Grands-Jours et du Parlement de Paris, en raison des

« rixes, insultes au sénéchal, contributions forcées, ivrognerie, vols, enlèvements à main armée et brimades aux mariés. »

Et les assemblées villageoises qui se tiennent sur la place ombragée d'ormeaux à l'occasion des grands marchés et qui ont conservé leur couleur, leur mouvement et leur tapage, dégénèrent trop souvent en orgies et en bacchanales. Nous en trouvons le tableau pittoresque dans les strophes de Julien Collardeau, procureur du roi à Fontenay et poète réaliste (1).

Un fouillis de bêtes mugissant, hennissant, piaffant, caracolant; des bœufs gravement alignés, des chevaux qu'on fait courir, des porcs et des moutons débordant des charrettes, des volailles passant le col hors des paniers. De petits marchands ont installé leurs baraques et leurs étalages multicolores; colporteurs vendant la serge, la bure et le droguet, les couteaux, la verroterie; merciers qui fournissent des aiguilles, des rubans et des almanachs, marchands d'aulx, d'oignons et de « naveaux »; orfèvres, potiers et quincailliers, visités par une clientèle bariolée venue du fond des campagnes, à laquelle se mêlent les stropiats atteints du mal de Saint-Main, les délinquantes en flagrant délit d'impudicité, les escroqueurs et coupeurs de bourses surveillés et pourchassés par les sergents.

On y voit des pèlerins en chapeaux et camails à coquilles auxquels on achète des chapelets et des indulgences, des nomades au teint chaud que le peuple appelle des « égyptiens », qui font paître des chevaux maigres et dont les femmes coiffées de clinquants et de paillettes, accroupies en rond autour d'un feu, disent l'avenir et les sorts : des bateleurs et des charlatans accompagnés de caisses et de cymbales, qui chantent les événements du jour, le mariage des princes, les victoires de Louis, la mort du duc de Marlborough ou la complainte des assassinats étranges, des brigandages, des crimes affreux du connétable Gilles de Retz.

On joue sur la place à la soule bretonne (2), à la pelote, à l'éteuf ou longue paume, on danse le branle, la maraichine, la gavotte et le passepiéd. On entoure le montreur de bêtes ou de phénomènes vivants :

« ...Il arriva en cette ville un petit homme se disant de Nantes, lequel n'avoit de bras, au lieu desquels usoit de ses pieds. Il tiroit de l'arquebuse qu'il chargeoit, bandoit et abattoit le chien; il jouoit aux dés, se lavoit et s'essuyoit. Il

(1) Fête de Village (poésie manuscrite, arch. de Poitiers).

(2) Balle au pied.

se coupoit du pain, lavoit des verres, y mettoit vin et eau, jouoit aux cartes, otoi son chapeau en saluant les personnes, enfiloit des aiguilles, faisoit le nœud, cousoit et escrivoit fort bien, le tout de ses pieds... Il y avait avec lui six personnes, dont deux femmes, qui jouoient des farces (1). »

Un moine qui fait un sermon se rompt la gorge à crier sans pouvoir obtenir audience, et la procession, bannière en tête, échoue chez le tavernier ou sous les ramées en plein vent où l'on verse à boire, où l'on racle du violon, et où l'on frit à l'huile de noix des anguilles, de l'omelette et de la morue. Dans le murmure puissant qui couvre le chant des litanies, on distingue la plainte du hautbois et de la pibole (2), l'éclat des clairons, les cris des ivrognes qui ont bu trop de vin clair et qui se querellent à coups d'épée. Presque partout maintenant le profane a pris le pas sur le sacré. La vieille ferveur religieuse qui réglait les passions brutales, désormais exténuée, lâche les brides, et les cérémonies pieuses vidées de leur sens tournent à la dérision et à la bouffonnerie. Bientôt, pour ne plus être troublée dans ses ébats, la fête païenne accueillera la procession avec des huées et avec des pierres.

On connaît l'attitude ordinaire de Grignon de Montfort à l'égard du scandale. Il en appelle d'abord à la conscience dont il réveille les ressorts engourdis. En prenant le bac, un jour, sur la Loire, il tombe dans une troupe de jeunes libertins qui hurlent des chansons impies. Il se place au centre du sabbat, prie à haute voix et adjure avec véhémence les amis de Dieu de se joindre à lui. Quelques-uns l'imitent sur-le-champ, puis la contagion de proche en proche gagne l'assistance, et d'un bord à l'autre les cantiques victorieux refoulent les imprécations. Souvent, il triomphe ainsi par un coup d'audace. En cas d'insuccès, il ne recule pas devant la violence. Il estime, en effet, que les âmes qu'il a prises en charge ne doivent pas être livrées à l'ennemi et il est décidé, pour les défendre, à faire le sacrifice de la paix. A Roussay, pendant qu'il prêche dans l'église, des chants obscènes partent de l'auberge et couvrent sa voix. Il s'interrompt, descend de sa chaire, pénètre dans le tripot voisin et demande que cesse le vacarme. On lui répond par des injures. Alors, armé de ses poings robustes et de cette sainte colère qui est la justice de Dieu, il culbute les tables, brise les verres et les brocs, prend au collet les perturbateurs, les jette au ruisseau et achève paisiblement son sermon.

(1) *Journal* de Le Riche, avocat du roi à Saint-Maixent.

(2) Sorte de cornemuse.

Un autre signe inquiétant dans les campagnes, c'est la vigueur et la prolifération de cette végétation parasite qui risque d'étouffer la vraie foi dans ses enlacements, et qu'on désigne du terme général et vague de superstitions.

Elle ne sont pas toutes nécessairement condamnables. Il en est de belles et touchantes, et singulièrement expressives des vérités et des mystères fondamentaux. Bien loin de contredire l'enseignement de l'Église, elles en sont le gracieux reflet dans l'imagination populaire. Elles traduisent dans la langue de l'allégorie et du symbole ce que la doctrine et la tradition affirment en propositions rigoureuses. Elles couvrent le dogme d'un voile transparent qui l'obscurcit mais le poétise et le rend plus sensible au cœur. Dans l'Inde, dans la Chine, dans l'Amérique ou dans l'Afrique, il subsiste un ensemble de rites, de figures et de paraboles très anciens qui sont les formes locales d'une religion universelle et qui semblent être les beaux témoins d'une révélation primitive maintenant à demi éteinte. Les missionnaires avertis conservent avec soin ce qu'ils trouvent de respectable dans ces survivances pour construire sur cette base un temple plus solide et plus haut. De même les apôtres des pays druidiques ont laissé aux habitants la pratique de leurs cérémonies particulières quand elles étaient une manifestation sincère de crainte ou d'amour à l'égard du Dieu unique et omnipotent. Car il est permis de parler tous les langages pourvu qu'ils témoignent de la vérité.

La fête de la Saint-Jean, par exemple, qui se célèbre alors fidèlement dans ces contrées de l'Ouest, comme dans presque tout le reste du monde, présente une liturgie en grande partie antérieure au christianisme, mais qui à l'avance le confirme et le préfigure.

Le bûcher, la danse et le bouquet saluent la naissance du printemps et le retour du soleil. Mais la joie populaire est une action de grâces et une louange qui s'adresse au Seigneur. Le prêtre, qui jette le brandon et qui bénit le feu, déclare aux yeux de tous par son geste la maîtrise du Christ sur l'ordre de la nature. Peu importe ensuite que le tison jeté dans le puits préserve ou non de la fièvre quarte ou que, placé dans la huche, il dissipe la grêle et éloigne le tonnerre, puisque ce geste naïf est une forme du respect essentiel, un acte sincère d'espérance et d'adoration.

Qui ne connaît l'importance du culte des morts en Bretagne et les pompes lugubres auxquelles alors il donnait lieu,

telles que la Procession des Charniers ? Le jour de la Toussaint, le prêtre et les chantes entonnent devant l'ossuaire la complainte farouche des trépassés. La foule, agenouillée, rempli d'eau bénite le creux des tombes, tandis que les cloches, toute la nuit, sonnent le glas. Dans tous les ménages, la nappe est restée sur la table, avec la soupe et le couvert, et la bûche brûle au foyer pour attendre le pauvre mort. Entrera-t-il dans la maison hospitalière, frôlera-t-il de son ombre pâle les chers objets familiers ? Qui le sait ? Qui a puissance de le nier ? Et pour peu qu'on possède le sens religieux, comment, sous la lettre de cette croyance enfantine, ne pas percevoir une réalité ineffable ?

Justice ainsi rendue à l'innocence, il faut bien démêler dans le broussailleux domaine du folk-lore des éléments troubles et dangereux. Il arrive, dans certaines circonstances, que la foi dans les interventions surnaturelles oriente l'imagination vers le cauchemar et que la confiance dans les esprits de lumière soit dominée par la crainte des esprits infernaux. Ce pays de chemins creux, de bocage et d'eau dormante est par excellence la contrée de la peur. Les rocs et les buissons ont des attitudes étranges, le feu follet nage sur les étangs, et le brouillard donne aux grands arbres des apparences de fantômes. La race, essentiellement songeuse, est portée à découvrir l'invisible et à chercher la signification mystérieuse des choses. Le fantastique dont se revêt la nature n'est pas un jeu d'imagination extravagante et vaine, mais l'expression muette de correspondances secrètes qui se communiquent au sens intime et qui restent intraduisibles pour le logicien. On pénètre par lui dans un monde de réalités profondes, mais à tâtons et par des chemins pleins d'embûches.

Ainsi prédisposé par son climat de brume et par son tempérament morose, l'homme du marais et du bocage perçoit partout avec acuité le funèbre et le diabolique. Là, plus qu'ailleurs, en raison d'influences indiscernables, on croise sur les chemins et devant les portes des chaumières de ces êtres que le pédantisme désigne grossièrement par le nom d'anormaux, faute de savoir les expliquer et les comprendre. Certains ne sont peut-être que des malades, des déséquilibrés ou des brutes. Mais les idiots de village, les hébétés, les béats au regard de ciel, souvent poètes et voyageurs, inquiètent par la présence en eux d'instincts perdus qu'ils partagent avec les bêtes et qui leur confèrent une sorte de divination. Ils sont sorciers, rebouteux, panseurs de secrets, chercheurs de simples. Ils guérissent la pelade ou les écrouelles par l'imposition des mains, à l'instar des rois de France. Et les paysans leur témoignent un respect un peu craintif, ne sachant

pas s'ils doivent leurs privilèges à la protection des saints ou à l'inspiration des mauvais anges.

Là comme ailleurs, on est en butte à des traverses, à des calamités souvent terribles et la plupart du temps sans causes apparentes : attaques répétées et comme volontaires de la grêle et de l'orage, interruption de croissance chez les enfants, épidémies du bétail, morts subites, maladies étranges, effrayants états de catalepsie et de somnambulisme. Plus qu'ailleurs, on y prête gravement attention. Non seulement ces maux surprenants, mais tout ce qui revêt un aspect mystérieux, les enrichissements rapides aussi bien que les coups de foudre de l'amour, on le met, sans hésiter, sur le compte des puissances maléfiques et de leurs ministres humains. Il s'en faut de peu que la société se résume en suppôts et en victimes du Malin, en sorciers et en ensorcelés.

Une telle opinion n'est pas du tout, comme on le dit d'ordinaire, l'apanage des couches ignorantes. Elle est partagée par les hautes sphères de la bourgeoisie, par les magistrats et par le clergé, entretenue par des pratiques officielles. C'est l'époque tout entière qui croit à la sorcellerie, qui la pratique ou qui s'en défend. Certaines cérémonies du rituel diocésain, tombées depuis en désuétude, aident à se représenter la couleur de la pensée populaire à la fin du dix-septième siècle et ne sont pas étrangères à la genèse des loups-garous.

Lorsqu'un crime a été commis par un inconnu, le prêtre, tourné vers l'assistance au moment de l'*Asperges*, s'écrie : « Excommuniés, magiciens, sorciers, vous tous qui pratiquez le sortilège, sortez d'ici. » Puis, avant le prône, il fait un premier « monitoire », c'est-à-dire une ordonnance solennelle à tous ceux qui savent quelque chose des faits d'avoir à le révéler et en bailler déclaration en forme probante sous peine d'excommunication. Quand la première admonestation n'a pas produit son effet, le curé la répète la semaine suivante et avertit les femmes enceintes de ne pas assister à la messe de huitaine. C'est, en effet, le jour du troisième et dernier monitoire et de l'épouvantable fulmination. L'officiant, vêtu comme à la messe des morts, lit une dernière fois la formule et les menaces ; il met le papier dans la flamme du cierge, souffle dessus et dit : « Que l'âme du méchant s'éteigne comme ce flambeau. » Puis il prononce l'anathème : « Que le coupable soit séparé et retranché de la communion de l'Eglise, de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ. Qu'on le livre au pouvoir de Satan pour l'humilier et pour l'affliger dans sa chair, afin que, venant à se reconnaître et à faire pénitence, son âme puisse être sauvée au jour de l'avènement du Seigneur. »

Après quoi, il entonne le *Requiem*, que la foule reprend en frissonnant, tandis que les cloches, à petits coups, sonnent le glas des morts (1).

L'opinion populaire unanime, prolongeant et déformant l'intention ecclésiastique, se persuade que le criminel, atteint par la sentence, fût-il à dix lieues de là, se transforme aussitôt en loup-garou et est condamné pendant sept ans à courir les brandes et à visiter sept paroisses chaque nuit.

Partant de ces prémisses et des faits singuliers dont nous avons parlé et qu'amplifie une imagination véhémante, se développe une extraordinaire mythologie à laquelle chaque illuminé ajoute un récit, comme les pèlerins ajoutaient un couplet aux chansons de gestes, tout en respectant leur teneur générale.

On croit vraiment avoir vu des loups-garous, reconnaissables à ce qu'ils s'enveloppent d'une peau de loup retournée ; les réprouvés se croient eux-mêmes loups-garous ; quelques-uns peut-être le deviennent.

Le sorcier, qui a fait un pacte avec le diable et qui a obtenu des pouvoirs magiques en échange de son âme, peut prendre à l'aide de hideux breuvages des formes animales ou monstrueuses : il devient momentanément la « bidoche » qui grossit et devient énorme en suivant ceux qui oublient de faire le signe de la croix ; le lévrier au regard de braise ou la « bête pharamine » qui empêchent la femme de puiser l'eau au puits communal ; la « galipote » qui se tient cachée sous les haies, saute sur le dos du passant qu'elle guette, devient si lourde qu'elle l'écrase sous son poids, le couche à terre, épuisé, et l'achève en lui soufflant dans la bouche son horrible haleine ; l'affreuse « garache » qui, sous les traits d'une femme en suaire, rôde autour des maisons isolées et, le front appuyé contre le mur, observe par le trou de l'évier l'intérieur où agonise le malade qu'elle a frappé d'un sort.

Les loups-garous et les sorciers se réunissent la nuit dans les lieux déserts, près des calvaires et des pierres levées, à la croix de la Muisière en Noirmoutiers, à la Balingue dans la forêt de Morvan. Ils dansent en chantant leurs refrains lugubres :

You
Mets ta patte dans la mène (2), et chantons
Tretous
Dans les Avents, les garous courront.

(1) Cf. E. Bocquier : *Les Légendes de la Nuit*, et Abbé Baudry : *Annales de la Société d'Emulation*, 1863.

(2) Mienne.

On les chasse avec des balles bénites ou en plaçant un grain de chapelet dans la charge du fusil.

Les magistrats sont entièrement d'accord avec le sentiment populaire ; ils ont pour eux toute l'élite cultivée, d'Ambroise Paré à La Bruyère. On est atterré du nombre prodigieux de procès en sorcellerie intentés au temps de Grignon de Montfort dans les provinces de l'Ouest, et qui ne se terminent jamais par des acquittements. Les juges eux-mêmes opèrent sous l'empire de la terreur. Bodin, précurseur de Montesquieu, énumère dans sa *Démonomanie* les crimes abominables des intendants de l'Enfer : enfants égorgés, bêtes et gens empoisonnés, récoltes détruites, cérémonies sacrilèges. Florimond de Raemon, conseiller au Parlement de Bordeaux, écrit quelques années plus tôt : « Tous ceux qui ont laissé quelques marques du temps que l'Antéchrist doit arriver écrivent que la sorcellerie sera lors répandue par toute la terre. Eut-elle jamais tant de vogue qu'en ce malheureux siècle et ici ? Les sellettes de notre Parlement en sont toutes noircies ; nos conciergeries en regorgent ; et ne se passent de jours que nos jugements en soient ensanglantés et que nous ne revenions tristes en nos maisons, épouvantés des choses hideuses et effroyables que les sorciers confessent. Et le diable est si bien maître que nous ne pouvons en envoyer en si grand nombre au feu que, de leurs cendres, il n'en renaisse d'autres (1). »

Théodore de Bèze, le grand docteur protestant, se plaint que les juges manquent de courage à condamner à mort les suppôts de Satan. En 1672, le roi, soupçonné d'indulgence, s'attire les remontrances du Parlement : « Votre Majesté est suppliée de faire réflexion sur les effets extraordinaires qui proviennent des maléfices, morts et maladies inconnues précédées de menaces, sur l'expérience de l'insensibilité des marques, sur le transport des corps, sur les sacrifices et assemblées nocturnes du Sabbat, vérifiés par témoins oculaires ; et Votre Majesté ne souffrira pas que l'on introduise durant son règne une nouvelle opinion contraire aux principes de la religion. » Et la déclaration royale de 1682, distinguant entre les magiciens et les criminels de droit commun, réservant pour ces derniers la peine de mort et ne retenant contre les premiers que le cas de sacrilège, entraîne les protestations indignées de la plupart des Parlements (2).

(1) Cité par Henri Carré (*Bulletin de la Société des Antiquités de l'Ouest*, 2^e trimestre 1927, à qui nous empruntons de précieux détails sur la sorcellerie dans l'Ouest au XVII^e siècle.

(2) Cp. Henri Carré.

Il est parfaitement abusif de rejeter maintenant en bloc, sous prétexte d'ignorance et de fanatisme, une conviction si ferme et si généralement répandue et de prétendre à la légère qu'elle ne repose que sur des illusions et sur des mensonges. Après avoir longtemps nié et raillé, la science officielle admet aujourd'hui bon nombre de ces faits extraordinaires, qu'elle considérait à priori comme impossibles parce qu'ils contredisaient ses théories ou échappaient à ses méthodes. L'hypnotisme et la suggestion, de nos jours largement pratiqués, sont connus depuis l'antiquité la plus haute et ont pu être fréquemment employés pour la réalisation de desseins criminels. Des savants, aussi notables que Crookes, W. James, Bergson, Richet, Carrel, et cent autres, ont admis, après des contrôles minutieux, la lévitation, la télépathie, la prémonition, et dans une certaine mesure le dédoublement, l'action à distance et la prise de possession au moins apparente du sujet par une entité étrangère.

L'existence de la sorcellerie est aussi formellement établie si l'on entend par ce mot des opérations secrètes en vue d'obtenir des pouvoirs surnaturels par l'assistance des démons, et si l'on réserve son jugement quant à l'efficacité et au caractère réellement satanique de ces manœuvres. On trouve dans les comptes rendus de procès de l'Ancien Régime de nombreuses descriptions de sabbats qui ne sont pas toutes imaginaires. Si l'on écarte certains détails fantaisistes, tels que voyages aériens sur les manches à balais, on ne peut douter que ces assemblées nocturnes et sacrilèges ont bien eu lieu, ainsi que les messes noires révélées par des affaires aussi retentissantes que celle des poisons (1). On montre à Poitiers, dans le pli de terrain qui sépare la ville des hauteurs de la Chauvinerie, l'ancre de Mamnicet où avaient lieu ces monstrueux ébats, et des enquêteurs fort sérieux nous rappellent, de temps à autre, que la tradition n'en est pas perdue.

S'appuyant sur ses expériences séculaires, sur la tradition, sur l'enseignement même des Ecritures (2), l'Eglise, pour sa

(1) 1670 à 1680.

(2) « Aussitôt que Jésus fut hors de la barque, il vint au-devant de lui un homme sortant des sépulcres et possédé d'un esprit impur. Personne ne pouvait plus le lier même avec une chaîne. Car souvent, il avait eu les fers aux pieds et avait été lié de chaînes, mais il avait rompu les chaînes et brisé les fers et personne n'avait la force de le dompter. Il était sans cesse, nuit et jour, dans les sépulcres et sur les montagnes, criant et se meurtrissant avec des pierres. Ayant vu Jésus de loin, il accourut, se prosterna devant lui et s'écria d'une voix forte : « Qu'y a-t-il entre moi et toi, Jésus, Fils du Dieu Très Haut ? Je t'en conjure au nom de Dieu ne me tourmente pas ». Car Jésus lui disait : « Sors de cet homme, esprit impur ». Et il lui

part, n'a jamais mis en doute l'existence des possédés, tout en les distinguant avec prudence. Grignon de Montfort en a rencontrés sur sa route.

A Saint-Amand-sur-Sèvre, on lui amena une convulsionnaire tout à fait illettrée qui répondit en latin aux questions qu'il lui posa en cette langue. Il traita ce cas comme il convient, par des exorcismes. Tout le monde a présent à la mémoire la terrible affaire des Ursulines de Loudun et de leur supérieure, Jeanne des Anges, qui entraîna le supplice du curé Urbain Grandier, reconnu coupable de les avoir ensorcelées (1632-1638). Le P. Surin, vénérable et savant docteur mystique, qui tenta d'apaiser l'effroyable contagion, avait été longtemps lui-même la victime d'un pareil malheur. Les cas ne sont pas absolument rares à notre époque, témoins ceux du saint curé d'Ars et de saint Jean Bosco. Mais voici, pour nous borner, un exemple tiré des annales de l'Ouest, comme la tragédie de Loudun. Le Bienheureux P. Eudes, qui évangélisa la Normandie et la Bretagne au XVII^e siècle, raconte comment Marie des Vallées, la célèbre mystique, dont il fut le biographe, « étant allée en pèlerinage à Saint-Marcouf, y rencontra un jeune homme, coutelier de profession, qu'elle avait éconduit, lequel, passant près d'elle, dans une foule de peuple, la poussa ; et au même instant elle se sentit frappée d'un mal étrange et s'en retourna malade chez elle. Là où étant arrivée, elle tomba comme pâmée, et ayant la bouche ouverte d'une façon affreuse, elle commença à jeter des cris et des hurlements d'une façon effroyable... Tous les remèdes humains qui furent employés pour la soulager, dans ces maux extrêmes qu'elle souffrait, étant sans effet, on commença de douter qu'ils ne procédassent de l'opération du diable (1) ».

demanda : « Quel est ton nom ? » — « Légion est mon nom, lui répondit-il, car nous sommes plusieurs ». Et il le pria instamment de ne pas les envoyer hors du pays. Il y avait là, vers la montagne, un grand troupeau de pourceaux qui paissaient. Et les démons le prièrent disant : « Envoie-nous dans ces pourceaux, afin que nous entrions en eux ». Et il le leur permit. Et les esprits impurs sortirent, entrèrent dans les pourceaux, et le troupeau se précipita des pentes escarpées dans la mer : il y en avait environ deux mille et ils se noyèrent dans la mer. Ceux qui les faisaient paître s'enfuirent et répandirent la nouvelle dans la ville et dans les campagnes. Les gens allèrent voir ce qui était arrivé. Ils vinrent auprès de Jésus et virent le démoniaque, celui qui, avait eu la légion, assis, vêtu, et dans son bon sens et ils furent saisis de frayeur. » (Marc 5, Matthieu 8 et Luc 8.)

Le saint homme Job a été, pour un temps livré à Satan (Job 2, 6) et les Évangiles nous apprennent que Marie de Magdala avait été délivrée par Jésus de sept démons (Marc 16.9, Luc 8.2.)

(1) H. Brémond. *Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, III, 606 et sq. — et Dermenghem : *Vie de Marie des Vallées*.

Il semble que les régions parcourues par Grignon de Montfort aient présenté, durant tout le cours du xvii^e siècle, de véritables foyers d'infection. A Sainte-Anne-d'Auray, dès 1630, les recteurs à leur confessionnal se trouvent en tête à tête avec des sorciers repentants. Le P. Maunoir, le grand missionnaire qui précéda notre Bienheureux dans l'évangélisation de la Bretagne, imagina un questionnaire à l'usage des prêtres pour faciliter ces sortes d'aveux de la part des pénitents. L'examen de cette méthode par un tribunal où l'on voit figurer à Paris, outre deux évêques, plusieurs docteurs en Sorbonne, ainsi que M. Boudon et saint Vincent de Paul, se termina par un verdict favorable (9 février 1658).

Le même Maunoir, qui décrit les assemblées nocturnes des Sept-Voies, dénonce une vaste association diabolique exerçant son influence sur la province entière et qui lui offrait une résistance presque insurmontable. Il appelle cette secte, dont beaucoup de prêtres auraient fait partie, l'Iniquité de la Montagne.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner à loisir le problème du surnaturel et de ses manifestations diverses, qu'elles soient blanches ou noires. Après avoir longtemps englobé dans ce domaine, avec un empressement maladif, des phénomènes reconnus aujourd'hui comme naturels, tels que l'épilepsie, la catalepsie et les fameux points insensibles de la peau et de la chair, qu'on nommait marques du diable, et qui sont des signes de l'hystérie, l'époque suivante, dominée par le scientisme, tend, par un excès contraire, à tout expliquer, les miracles et les extases des saints comme la rage des énergumènes, par des causes strictement physiques et pathologiques. Le peuple d'autrefois est beaucoup mieux inspiré que nos savants, et son bon sens est bien plus près de la vérité lorsque, franchissant les antécédents matériels des faits, il cherche dans l'esprit leurs causes réelles. A l'origine de tout acte de sorcellerie, si ridicule et inoffensif qu'il puisse paraître, il existe toujours une intention perverse, et toute intention perverse, surtout lorsqu'elle atteint un certain degré de fréquence et de noirceur, laisse légitimement supposer la présence du Malin. On admet que les possédés sont des victimes irresponsables et momentanément impuissantes (parfois des saints authentiques), dont le corps est occupé et manœuvré contre leur gré par des entités maléfiques. Mais la « tentation », cette invitation diabolique, exige le consentement de l'âme, sa coopération, sa soumission. Lorsqu'elle n'est pas combattue, elle tourne à l'obsession et déjà le sujet n'est plus tout à fait maître de ses actes parce qu'il a renoncé à se défendre et abdiqué sa volonté en faveur des puissances

ténébreuses. Voilà le pacte véritable qui n'a pas besoin d'être signé par le sang.

Ainsi, et quoi qu'il en soit de l'efficacité de ses pratiques, le sorcier, poussé par le désir immodéré des richesses, l'amour charnel, la vengeance ou la curiosité orgueilleuse, affirme par le sacrilège délibérément employé, qu'il s'est fait l'allié et le complice de Satan contre le prochain et contre Dieu.

Le mal est vif et gagné en profondeur. La justice empoigne le fer brûlant. Mais le sang-froid manque, si nécessaire à l'équité. Les magistrats eux-mêmes ont la fièvre. Leurs yeux se ferment, leur main tremble, et le cautère mal appliqué envenime la plaie. Dans la hâte et la frénésie provoquées par la peur, on confond les cas les plus dissemblables. Le moindre indice suffit à l'instructeur pour qu'il décrète l'emprisonnement. Que vous fréquentiez une rue où s'est commis un maléfice, qu'on ait cru vous voir vous signer de la main gauche, que vous soyez né dans un « mauvais pays », que vous ayez l'habitude de proférer des exclamations telles que « le diable m'emporte », que, mis en votre présence, le corps d'un mort se mette à saigner par une blessure ou par le nez, que devant le juge vous vous teniez les yeux baissés et « comme fiché contre terre », voilà qui suffit pour être inculpé et soumis à la torture (1).

Le plus souvent l'accusé avoue par peur des supplices, par lassitude ou parce qu'étant simple d'esprit, il se persuade être vraiment sorcier. Les juges enregistrent sans hésiter toutes les fables : les confessions de loups-garous, les récits d'un transport par magie de l'étang de la Chaume, dans la commune de Saint-Léger, à une prairie distante de cent pas, le 29 juillet 1629 ; l'apparition du diable à Limoges en 1630 et celle d'une armée de fantômes en Angoumois en 1608 (2). Les rapports rendus publics et colportés de ferme en ferme, le grand nombre d'arrestations et d'exécutions par le feu, l'égorgement ou la pendaison, entretiennent et renforcent la panique. On voit et l'on dénonce partout des jeteurs de sorts : un homme posté sous une croix à une heure indue, un ladre blanc, un boiteux sont immédiatement suspects. L'esprit de vengeance s'en mêle et la mauvaise foi criminelle. De leur côté, les exorcismes publics, destinés à frapper l'imagination, engendrent de véritables épidémies de possessions apparentes,

(1) H. Carré, art. cité.

(2) Mémoires de Robert, lieutenant général au siège royal du Dorat.

contre lesquelles l'Eglise est obligée de réagir par l'interdiction de ces traitements à grand spectacle.

Grignon de Montfort a compris que le remède était pire que le mal et qu'il aggravait l'infection. Le juge se trompe qui croit redresser par la terreur. L'apôtre agit autrement. Le mal est dans l'intention, c'est là qu'il faut aller le guérir et, mieux encore, le prévenir, en employant la persuasion et la douceur.

Sorciers et délateurs, les uns avides, les autres jaloux, sacrifient leur âme aux biens de la terre et ils croient l'enfer plus fort que le ciel. Ils pèchent par la concupiscence et par le manque de confiance en Dieu. Grignon leur rappelle que le diable ne se rend pas maître des âmes sans leur consentement et leur abandon. C'est leur impureté qui l'appelle et qui lui donne prise. Le Christ a tout pouvoir de lier l'ennemi : Il marche sur les serpents et les scorpions et sur toutes les puissances des ténèbres. Allez à lui comme des enfants égarés. Veillez et priez ; invoquez la protection du Très-Haut, et nul désormais ne pourra vous nuire.

VII

LES MISSIONS : LES MOYENS

La mission, c'est tout un système éducatif très complet, destiné à éveiller ou plutôt à ranimer, dans des consciences assoupies, la religion et la morale évangéliques, à établir fermement le culte chrétien et la pratique des sacrements.

Il n'est nullement question d'offrir au peuple une religion à son usage. Il n'y a qu'une vérité catholique, mais selon la condition des auditeurs, elle se présente avec des expressions différentes, elle s'adapte à leur mentalité pour leur devenir assimilable. Le procédé d'éducation qui convient à l'égard des simples n'est pas du tout, comme certains le disent, celui de la séduction adroite : la supercherie est toujours indigne, fût-elle commise dans une intention pieuse, et le piège du trompeur ne capte que des apparences. Il n'est pas vrai non plus que les bonnes gens se contentent de la lettre : le langage précis ne creuse pas assez profond ; la formule abstraite, réduite à ses seuls moyens, risque d'échapper aux intelligences droites mais sans culture ; l'orateur trop savant parle pour lui seul, et les applaudissements qu'il recueille ne vont pas à la vérité, qu'il trahit au profit de sa propre gloire. « Il s'en faut bien, dit au sujet du P. de Montfort l'un de ses premiers biographes, qu'en parlant des choses de Dieu, il affecte de le faire en termes relevés et d'une manière obscure et inintelligible au plus grand nombre. Ses sentiments sans doute étaient sublimes, son esprit planait dans le ciel ; mais comme il était pénétré de Jésus-Christ il parlait simplement le langage de son Maître (1). »

Certes, comme le Maître, il faudra bien en arriver au

(1) Clorivière.